



Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le 13/09/2024

S'LO

République Française  
ID: 055215503832-20240910-DC\_2024\_049-AU

Département du Nord

## Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2024-049

### DÉCISION DU MAIRE

Marché 2024-05

**Objet :** Marché de travaux de désamiantage et démolition bâtiment logements de fonction Marie CURIE

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres

**Considérant** la nécessité pour la ville de passer un marché à procédure adaptée pour les lots 1 « travaux de désamiantage » et 2 « travaux de curage et démolition » des logements de fonction Marie CURIE

### DÉCIDE

Suite à la mise en concurrence effectuée auprès du BOAMP et sur le profil acheteur de la ville, M. le Maire est autorisé à attribuer et signer les marchés dans les conditions suivantes :

- Lot 1 : Désamiantage - avec la société DEMOLITION DE GENIE CIVIL DU NORD\_MIDAVAINNE située à Roelx (59172) pour 32 600 euros HT soit 39 120 euros TTC
- Lot 2 : Curage et démolition - avec la société RENARD située à Escaudain (59124) pour 47 890 euros HT soit 57 468 euros TTC

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : article 2128

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 10 septembre 2024

Le Maire,

Jean-Noël VERFAILLIE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu

de sa réception en Sous-Préfecture le 13/09/2024

et de la publication le 13/09/2024